

Compte-rendu du CTL du 23 mars 2016

Ce CTL 2 bis du 23 mars 2016 comporte un ordre du jour identique à celui du 4 mars 2016, à savoir :

1) Pour les points soumis au vote :

- Création du Pôle d'Evaluation des locaux professionnels (PELP), du pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) et de trois cellules foncières.
- Rectification du périmètre du SIP de Dieppe suite à la création de la commune nouvelle de Petit- Caux.

2) Pour les points pour information :

- Exécution budgétaire 2015 et budget prévisionnel 2016.
- Changement de dénomination de la trésorerie de Caudebec en Caux.
- Transfert de la mission de contrôle de la Redevance à l'audiovisuel des professionnels aux PCE

1) Pour les points soumis au vote :

➔ Concernant la création du PELP, du PTGC et des trois cellules foncières, la présence des experts et leur questionnement sur le bien fondé de ces restructurations n'a fait que confirmer la positionnement de FO DGFIP sur le manque de préparation de l'administration pour la préparation d'un projet aussi important. A ce titre, **FO DGFIP regrette** :

- que les groupes de travail n'aient pas eu lieu en amont du CTL. Pour nous, cela aurait permis un meilleur dialogue social et une prise en compte des personnels concernés. Un groupe de travail se tiendra début avril et en fonction des besoins exprimés, d'autres pourraient suivre.
- Que cette restructuration se fasse au détriment de la proximité avec l'usager et se réalise dans une logique de concentration sur des pôles départementaux.
- Que cette restructuration se fasse au détriment des personnels qui devront faire le choix entre proximité géographique et changer de fonction **ou** suivre la mission et faire des kilomètres (disparition du CDIF d'Yvetot) .

Pour la Présidente, cela fait désormais partie de la vie de l'agent à qui il appartient de faire des choix professionnels !!!!!!!!! Dès lors, l'agent a-t-il réellement le choix ?

Pour elle, «les trois points d'ancrages départementaux sont Rouen, le Havre et Dieppe » !!!!!!!

Cela nous fait craindre le pire, d'autant plus qu'avec l'instauration du régime indemnitaire RIFSSEP, les primes seront allouées en fonction de la « capacité » de l'agent à accepter cette mobilité géographique ou fonctionnelle.

- Que la création des trois cellules foncières se fasse au détriment des SIP qui perdront, une fois encore, des agents . Cela ne favorisera-t- il pas à terme un regroupement des SIP ?

Vote unanime contre des quatre organisations syndicales.
Les points abordés ci après ne l'ont été que par **FO DGFIP 76**.

➔ Rectification du périmètre du SIP de Dieppe suite à la création de la commune nouvelle de Petit-Caux.

FO DGFIP 76 a voté contre, considérant qu'il s'agit d'une conséquence de la loi NOTRé, qui encourage les fusions territoriales pour raison budgétaire et dénonce une restructuration subie par notre réseau du fait de la volonté des ordonnateurs.

Nous craignons que ce phénomène ne prenne de l'ampleur et ne fasse qu'accélérer les disparitions des Centres des Finances Publiques de proximité.... au profit de pôles départementaux.

2) Pour les points d'information :

➔ Exécution budgétaire 2015 et budget prévisionnel 2016 : nous reprendrons les propos de notre liminaire :

« En pratique la direction locale n'a plus de marge de manœuvre, hormis les quelques pistes d'économies qu'on lui demande inlassablement de réaliser et de maîtriser (affranchissement, frais de déplacements, économie de loyers..)

Comme vous l'écrivez dans votre conclusion générale : « le besoin de financement 2016, ne pourra être financé que par l'administration centrale par le biais d'une aide exceptionnelle ».

Nous savons donc dès aujourd'hui que le département est en état de cessation de paiement !!!

Quid du principe de sincérité des comptes ? Et les réserves émises les années précédentes par le contrôleur financier expliquent-elles l'absence de son avis pour l'exercice 2016 ? »

La Présidente a reconnu que nous n'avions plus de BOP (Budget Opérationnel de Programme) mais que nous n'étions plus qu'une UO (Unité Opérationnelle). Cela ne fait que conforter notre analyse du fait que le département n'a qu'une faible autonomie budgétaire, et que son budget est abondé au fil de l'eau en fonction des besoins et projets.

➔ Transfert de la mission de contrôle de la Redevance à l'audiovisuel des professionnels aux PCE

Les deux emplois B (1 au Havre et 1 à Rouen) transférés aux PCE poursuivront leur mission du contrôle de la redevance des Professionnels au sein de ces structures.

A noter : le contrôle des particuliers sera désormais effectué par le pôle de Toulouse, ce qui représente une suppression de deux emplois C en Seine Maritime.

3) Questions diverses :

➔ **FO DGFIP 76** s'interroge sur la pérennisation des vigiles à l'Accueil de Rouen. La Présidente a indiqué qu'un processus de restrictions d'horaires avait été instauré, du fait du coût pour le budget départemental.

Nous avons réitérer la nécessité de la présence de ces vigiles afin de pacifier les relations agents/usagers du fait d'un accueil primaire souvent saturé.

→ **FO DGFIP 76** est revenu sur le calendrier des différents déménagements suite à l'installation de la Trésorerie Rouen Métropole à l'Ecole Nationale des Douanes et des services du 5^{ème} étage de la Cité.

La trésorerie de Rouen Métropole déménage à compter du 29 mars et ré-ouvrira ses portes le 5 avril.

La BCR déménagera ensuite début avril. Fin avril, l'ensemble des services du 5^{ème} étage aura déménagé.... après que les chefs d'unité aient été consultés.

→ **FO DGFIP 76** a soulevé la question de la Formation Professionnelle afin de savoir si ses plannings de formation (parfois inter régionaux) ne seront pas impactés par le déménagement.

La Présidente a indiqué que le déménagement ayant lieu l'été, il n'y aura pas d'impact.

Le chef de pôle transverse a cependant indiqué que la Formation devra fonctionner en mode dégradé du fait d'une restriction à venir du nombre de salles de formation ; dès lors les plannings de formation du second semestre seront à revoir.

→ **FO DGFIP 76** a interrogé la Direction sur le regroupement potentiel de la trésorerie de Fécamp municipale sur le site du SIP / SIE. Ce qui a suscité un certain émoi auprès des collègues.

La Présidente a indiqué que cette potentialité répondait a une demande de l'ordonnateur qui souhaite récupérer ses locaux pour 2017.

Après contact avec la maire de Fécamp, l'échéance serait reportée au 1er janvier 2019.

Si l'hypothèse de regroupement sur le SIP SIE était retenue, il conviendra d'effectuer des diagnostics sécuritaires relatifs notamment à la solidité des sols dans les étages.

La Direction n'exclue cependant pas d'autres pistes de relogement.

A Rouen le 23 mars 2016



RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL
TOUS EN GREVE
LE 31 MARS 2016
ON NE LACHE RIEN
PUBLIC / PRIVE : MEME COMBAT